



RÈGLEMENT INTÉRIEUR VISA SPORT SANTÉ ET BIEN ÊTRE Saison Sportive 2024 / 2025

Le "Visa Sport Santé Bien-Etre Seniors" est ouvert aux personnes sédentaires de plus de 62 ans.

Objectif :

- Reprendre une activité physique encadrée et adaptée, afin d'améliorer leur santé et leur qualité de vie.
- Créer une passerelle pour permettre aux seniors de continuer la pratique sportive en autonomie ou via une association.
- Proposer des activités diversifiées et complémentaires : Le "Visa Sport Santé Bien-Etre Seniors" se compose d'activités physiques terrestres et nautiques (à la Piscine Municipale).

Fonctionnement :

- 2 séances d'une heure par semaine, sur deux cycles de 14 séances chacun par année (de Septembre à Janvier et Février à Juin), en dehors des périodes de vacances scolaires et jours fériés.

Chaque session est définie par un nombre limité d'adhérents et l'effectif ne pourra aller au-delà pour des raisons de sécurité.

La priorité est donnée aux personnes domiciliées à Cagnes-sur-Mer.

L'encadrement est assuré par les Éducateurs Sportifs de la Direction Municipale des Sports.

Règlement :

- En cas d'annonce par Météo France d'une **vigilance orange** "orage, pluie, inondation, vents violents..." (information transmise à la Direction des Sports par la cellule de crise de Cagnes-sur-Mer) il a été décidé par M. le Maire, la fermeture de toutes les installations sportives, compte tenu des risques encourus par les utilisateurs. Ainsi, toutes les activités durant l'alerte seront annulées (sur place ou sorties) et non reportées.
- La Direction des Sports n'est pas responsable des matériels et objets personnels, notamment en cas de casse - perte ou vol.
- Toute absence doit être signalée à la Direction des Sports ou aux Educateurs Sportifs. Trois absences non justifiées ou non signalées entraîneront la radiation à l'activité. Un remboursement peut être effectué sur présentation d'un certificat médical.
- L'adhésion au Visa Sport Santé est réservée aux personnes non inscrites à d'autres associations sportives mais peut l'être à titre exceptionnel s'il reste des places.

Tarifs :

- 50 € par cycle pour les Cagnois
- 75 € par cycle pour les non-Cagnois.

Inscription sur un cycle par an. En liste d'attente sur un deuxième cycle en fonction des places disponibles.

Lu et approuvé
Date et Signature